

## CAPD du 10 décembre 2010

Le SNUipp23 déplore que l'administration ait annoncé aux délégués du personnel suppléants que leur autorisation d'absence était refusée alors même que la circulaire et le décret relatifs aux commissions paritaires prévoient pour ces collègues une autorisation d'absence de droit. Il est regrettable que le SNUipp ait été obligé d'intervenir pour faire respecter cette disposition réglementaire. Après notre intervention, l'IA est revenu sur sa décision.

### **1- PROMOTIONS : Avancement des instituteurs 2011 : Barème utilisé : *A.G.S. + note + correctif***

Il reste 10 instituteurs en poste dans le département (6 en activité et 1 en détachement, 1 en CLD, 2 en disponibilité) dont 3 étaient promouvables.

Depuis 2 ans, le SNUipp23 proposait d'utiliser les mêmes aménagements que pour les enseignants du privé à savoir « promotion à partir d'un contingent de 0,5 promotion et possibilité d'addition des reliquats non utilisés et de report sur l'année N+1 ». En effet, compte tenu du nombre restreint de collègues promouvables, aucune promotion autre qu'à l'ancienneté n'était possible. Le SNUipp avait renouvelé sa demande auprès des services de l'IA et, bonne nouvelle, le ministère a enfin autorisé la possibilité d'additionner des reliquats non utilisés et de les reporter sur l'année N+1.

L'utilisation des reliquats a permis 2 promotions : une au choix au 10ème échelon et une au mi-choix au 11ème échelon avec un reliquat de 0,32 pour l'année prochaine.

Par contre, le ministère n'a pas accepté de promouvoir des collègues à partir de 0,5 de reliquat comme c'est le cas pour les PE dans le privé.

Le SNUipp demande si le concours interne sera reconduit l'année prochaine. L'IA répond qu'il n'a pas l'information et indique qu'il n'y a pas de candidat cette année.

Le SNUipp demande combien de possibilités d'intégration dans le corps des PE par la liste d'aptitude sont attribuées à la Creuse cette année. L'IA répond que l'appel à candidature n'a pas encore été lancé.

Le SNUipp rappelle qu'il demande l'avancement le plus rapide pour tous.

**Vote** : Pour à l'unanimité

### **2- FORMATION CONTINUE : Barème utilisé: *AGS (aammjj) / S* (semaines de stages effectuées depuis le début de la carrière)**

Alain Favière fait remarquer que le très faible nombre de demandes est lié à la forme de proposition de stages et à l'offre excessivement restreinte (noyé au milieu des animations pédagogiques) : 3 stages à candidatures individuelles seulement, dont 1 stage de préparation au CAFIPEMF sur les mercredis (aucun candidat).

Fabrice Couégnas déplore que dans ce contexte les 16 jours de stage libérés par le stage des S1 n'ait pas donné lieu à formation en présentiel avec des formateurs pour les MAT. « L'auto-formation » selon l'administration « temps de travail en équipe » selon nous, s'il correspond à une juste revendication des personnels de temps de concertation, ne peut constituer une formule de formation continue à l'heure de la disparition de la formation initiale. Le plan de formation prévoyait pourtant comme contenu et objectif de formation : « *Travailler sur les différents aspects du plan de formation liés à l'accueil des étudiants et des stagiaires* » et « *Développer les compétences de formateurs. Rôle et missions des MAT* ». Les MAT pourront ainsi apprendre aux collègues en début de carrière comment se former en se passant de formateur. Ce qui n'est pas sans rappeler la citation de Coluche « *dites-moi ce dont vous avez besoin et je vous dirai comment vous en passer !* ».

L'IA répond qu'effectivement les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une formation... *avec des formateurs*.

Le SNUipp souhaite que le stage école rurale fasse l'objet d'un appel à candidature : sinon, les candidats retenus le seront sur quels critères ? Les besoins de l'équipe d'école ou les besoins de support de stage pour les S1 ? Le SNUipp demande donc que soient définis les critères pour les supports de classes pour les S1 et qu'il soit procédé à un appel à candidatures ensuite.

L'IA accepte le principe et fera des propositions aux délégués du personnel dans ce sens.

Le SNUipp demande la liste des candidats retenus pour chaque stage (public désigné et public connu) avec le nombre de places disponibles. L'IA accepte de fournir la liste.

Le SNUipp avait demandé que lui soient fournis les détails du barème afin de pouvoir le vérifier (même s'il n'a pas servi cette année à départager les candidats) : en effet, il semble que le nombre de semaines de stages comptabilisées pris en compte corresponde au nombre total de semaines, y compris les stages statutaires à la

demande de l'administration et les animations pédagogiques ce qui n'est pas acceptable. Ceci est en opposition complète avec les principes du Droit Individuel à Formation (DIF).

L'IA accepte de fournir un bilan individuel et collectif du nombre d'heures de stages effectuées.

Pour le SNUipp, il est inconcevable que les heures d'animations pédagogiques soient incluses dans le décompte des heures de formation des agents.

L'IA répond qu'il n'y a aucune volonté de manipulation statistique pour augmenter le nombre de jours de stages par personnel.

**Stage "Se former pour enseigner une langue vivante à l'école"**: 5 candidats retenus sur 5 candidatures (24 places prévues)

Christine THIEBOT, Marie-Christine MARTIN, Estelle MONTASTIER, Anne VANIERE, Ludovic MARC

**Stage "Le langage, outil et objet d'apprentissage à la maternelle"**: 15 candidats retenus sur 15 candidatures (30 places prévues)

Amélie DUPIC, Frédérique SAINT-PEE, Catherine DHOLLANDE, Stéphanie SAINT-PEE, Stéphanie BADUEL, Cécile JAUNEREAU, Isabelle RANVIER, Christine THIEBOT, Bénédicte DUQUEROIX, Valérie MAFAITY, Amandine AUCLERC, Carole MAZOUA, Sandrine GROUSSAUD BRIAT, Estelle MONTASTIER, Pascale VINCENT

**Vote** : Refus de vote : 5 (SNUipp-FSU et SE-UNSA) Pour : 5 (administration)

#### **Rappel de la négociation préalable du 24 novembre 2009 :**

*Le SNUipp demande l'application du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 et donc :*

- l'octroi à chacun des collègues d'un droit individuel à formation de 20 heures par an cumulables
  - la publication annuelle d'un bilan de formation individuel (pour chaque personnel) et collectif (à destination des organisations syndicales représentées) dissociant les formations suivies à la demande de l'agent et les formations suivies à la demande de l'administration
  - la révision du barème de formation continue dans le respect du décret avant la fin de l'année scolaire 2009/2010 (dans le calcul du nombre d'heures de stages déjà effectuées, ne prendre en compte que les formations à la demande de l'agent ; retenir la date du 15 octobre 2007 pour le calcul du barème et des droits à formation ; ne pas comptabiliser les animations pédagogiques)
- L'inspecteur d'académie s'engage à fournir aux représentants du personnel un récapitulatif du détail pour chaque enseignant du nombre d'heures de stages déjà effectuées retenues dans le calcul du barème.*

#### **QUESTIONS DIVERSES du SNUipp:**

##### **1- Formation initiale des S1 :**

**Modalités d'évaluation** : Fabrice Couégnas demande à ce que les modalités d'évaluation des fonctionnaires stagiaires soient clairement établies ainsi que le rôle de chacun dans cette évaluation. L'absence de perspectives claires (pour les stagiaires comme pour les EMF) donne le sentiment que le plan de formation s'écrit au fur et à mesure qu'il se met en place. Il est nécessaire de clarifier le rôle du tuteur et du CPC en dissociant le rôle de conseil et le rôle de contrôle de conformité, la place du CIF dans la validation, les modalités de validation du C2I.

L'IEN Guéret 1 précise que le carnet de formation ne doit pas être utilisé dans le cadre de la validation. Cet outil sert de dialogue. En tout état de cause, ce qui se fait avant le dernier stage de 6 semaines, n'entre pas en ligne de compte pour la validation du stagiaire. L'IA précise que c'est l'IEN qui est en charge de la validation, le tuteur et le CPC ayant un rôle d'accompagnement. Il indique que ce n'est pas l'IEN de la circonscription de référence qui sera en responsabilité de la validation du S1 concerné.

Fabrice Couégnas demande également que les stagiaires (en fonction de leurs besoins) puissent avoir plusieurs jours de tuilage en début de stage : l'IA en accepte le principe, au cas par cas, en fonction des besoins pour chacun des stages.

Fabrice Couégnas demande pourquoi la Formation Croisée avec l'Angleterre n'a pas été proposée aux S1 du département alors qu'elle l'a été dans les autres départements de l'académie. L'IA répond qu'il n'est pas au courant de cette offre.

Enfin, les stagiaires sollicitent la possibilité de pouvoir assister aux animations pédagogiques. L'IA répond que les S1 ont eu la possibilité de venir à 2 animations pédagogiques. S'ils ont la volonté de participer à d'autres animations au cours de l'année, ils pourront le faire dans la mesure de la possibilité d'accueil.

Fabrice Couégnas demande également quel support de stage va être proposé aux S1 pour compléter le stage T1, certains T1 étant sur des postes fractionnés. L'IA répond que tous les S1 seront sur des postes entiers, les T1 sur des postes fractionnés (2) seront remplacés par les brigades de la formation continue. 2 supports supplémentaires sont donc retenus : St Victor et Ste Feyre.

## QUESTIONS DIVERSES TRAITÉES HORS CAPD

**1- Bilan des absences non-remplacées** : Martine Polli renouvelle sa demande d'un point mensuel des absences non remplacées et fait remarquer que le département atteint, dès le début de l'année scolaire, des limites inacceptables avec des écoles et donc des élèves sans enseignant malgré l'utilisation de toutes les brigades formation continue. Alors que l'année dernière, l'Inspecteur d'Académie se félicitait d'un taux de remplacement de 94,9% pour l'année 2009/2010 (*dit autrement, ce sont près de 300 jours qui n'ont pas été remplacés !!!*), l'absence de réponse de sa part depuis le début de l'année en dit long sur les difficultés de remplacement.

Le SNUipp déplore le fait que des collègues BM soient obligés, de plus en plus souvent, d'assurer des remplacements dans plusieurs écoles sur la même journée. Cela pose des problèmes de sécurité pour les collègues. Nous pouvons espérer que ceci sera inscrit dans le document unique prévu par le programme annuel de prévention qui devrait être présenté au prochain Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental.

L'IA nous indique tout de même que tous les jours 4 classes sont sans enseignant. Il décide de nous communiquer un bilan trimestriel. (*La fin de trimestre approche...*)

**2- Visites médicales** : Sandrine Gorgeon fait remarquer qu'aucune suite n'a été donnée aux demandes de visites médicales données à la Rectrice l'année dernière : si nous reconnaissons que la visite médicale de prévention prévue cette année pour les collègues nés en 1960 va dans le bon sens, on est bien loin avec ce « pacte de carrière » (ou comment faire du neuf avec du vieux!!!) de la visite médicale tous les 5 ans prévue par le décret de 1982. Dans ce contexte, la démission du médecin de prévention va encore accentuer l'incapacité du rectorat à assumer ses missions dans ce domaine. Qu'en sera-t-il des 80 recrutements annoncés par le Ministre et avec quel budget ?

L'IA indique qu'il n'a pas d'informations sur le sujet mais qu'il a informé le nouveau recteur de la demande des délégués du personnel SNUipp23.

**3- Versement des frais de déplacement** : Sandrine Gorgeon redemande qu'un bilan exhaustif de 3 exemples de convocation (réunion directeurs, CAPD, animation pédagogique) soit fait afin de vérifier que les personnels aient bien réussi à saisir leur demande de remboursement. L'IA indique qu'il a fait ce bilan sur une CAPD et que des personnes ont droit à des frais de déplacement et ne les touchent pas à cause de problèmes de saisie.

L'IA indique que, comme le lui avait demandé le SNUipp23, il est désormais indiqué clairement sur les convocations le mode de remboursement (tarif SNCF ou véhicule personnel).

**4- ASH** : Le SNUipp demande depuis le mois de mai 2010 la mise en place d'un groupe travail ASH afin notamment de discuter de :

- la mise en place des unités d'enseignement : l'IEN Guéret 2 répond que la première étape est d'avoir un projet pédagogique qui intègre le nombre de postes des établissements. Le projet de convention et de dotation ne viendra que dans un deuxième temps.

- des appels à candidatures CAPASH,

- des RASED (fonctionnement et avenir des RASED)

- la MDPH : son fonctionnement et le statut de ses personnels

- des obligations de service des personnels spécialisés (animations pédagogiques, ...) ...

Nous ne pouvons que déplorer l'absence de concertation sur un domaine aussi sensible.

Il est convenu que ce groupe de travail se tiendra dans le mois de janvier et que, pour la question particulière des unités d'enseignement, le projet pédagogique ne doit pas nécessairement spécifier la dotation de l'établissement en heures mais peut être écrite sous la forme : « .....postes d'enseignants ; .....coordonnateur... »

**5- Carte scolaire :** Fabrice Couégnas demande le bilan du constat de rentrée par circonscription ainsi que le calendrier des CTPA, CTPD, CDEN et ....CHSCT.

L'IA transmettra les documents du constat de rentrée par circonscription.

Le travail sur la carte scolaire commencera à partir du 27 mars, soit après les élections cantonales.

**6- EVS:** Fabrice Couégnas demande combien de contrats seront finalement affectés au département suite à l'amendement du Sénat et si le département va retrouver le nombre d'emplois de la rentrée 2010. Quel avenir pour les collègues en fin de contrat au 31 décembre et février? Il demande également quel bilan tirer des demandes de formation ?

**Réponses :**

En juin 2010, il y avait 180 contrats, actuellement 120 contrats à 20h sont pourvus et 44 à 26h.

29 EVS exercent des fonctions d'accompagnement aux élèves handicapés.

Toutes les prescriptions MDPH sont couvertes.

11 contrats se terminent au 31 décembre et 6 au 28 février 2011.

7 demandes de formations sont demandées hors CAFA, 3 ont été satisfaites.

Sur 24 personnes ayant demandé une formation CAFA, 6 personnes ont eu une réponse positive.

Fabrice Couégnas fait remarquer que l'employeur doit 80 heures de formation à chaque collègue EVS du département or peu en font la demande, il considère donc que l'administration fait une économie importante dans ce domaine : Fabrice Couégnas demande donc que l'administration soit plus souple avec les collègues qui sollicitent des formations au-delà des 80 heures. L'IA étudiera les situations au cas par cas.

**7- Intempéries :** Christophe Ruby demande à ce qu'une procédure concertée claire soit mise en place pour éviter de renouveler l'expérience du jeudi 2 décembre où l'on s'est posé la question de savoir comment ramener les élèves chez eux une fois qu'on les avait transportés à l'école avec les conséquences que cela implique :

les enseignants n'ont eu l'information que très tardivement, 14h20 pour le message, ou plus tard car ils faisaient classe (original, non ?), avaient des soucis de connexion...

Ils n'ont pas pu contacter toutes les familles, les bus ont donc circulé avec peu d'élèves (les parents n'ayant pu être joints ou n'étant pas disponibles).

Dans ce contexte de tension dans les écoles, on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit l'administration à rappeler des directeurs pour vérifier que le travail avait été fait...

Le SNUipp propose à l'Inspecteur d'Académie de demander au Président du Conseil Général d'annuler les transports dès lors que l'alerte orange est déclarée par Météo France et ce tant qu'elle n'a pas été levée.

L'IA ne souhaite apporter aucune réponse mais précise qu'un protocole est en cours d'élaboration.

**8- Intervention des CPC et CPD dans les écoles privées du département:** Dans une période de restriction drastique des moyens dans les écoles publiques françaises et d'un traitement inéquitable dans l'attribution des moyens entre écoles publique et privée, Fabrice Couégnas demande à ce que l'action de l'administration dans les 3 écoles privées du département se limite au minimum légal à savoir au contrôle de conformité par l'IEN. Le SNUipp s'oppose à ce que les écoles privées du département aient accès aux conseils des CPC et CPD ou encore aux animations pédagogiques ou formations institutionnelles. A notre sens, il devrait en être de même pour les référents de scolarisation, les EVS et AVS.

L'IA ne souhaite pas prendre de position sur le sujet.

**9- L'évaluation et la notation des enseignants**

Un groupe de travail paritaire sera programmé (à la fin du mois de janvier) pour faire des propositions sur le sujet.

**Les délégués SNUipp du personnel :**

COUÉGNAS Fabrice, POLLI Martine, FAVIÈRE Alain, GORGEON Sandrine, titulaires  
DUPUY Christine, RUBY Christophe, suppléants